

REPONSES DE LA DIRECTRICE GENERALE

Suite aux interpellations des différentes organisations syndicales lors de la rencontre du 8 septembre 2026, la directrice générale a répondu sur les sujets suivants :

Rémunérations :

la directrice a indiqué qu'elle ne disposait actuellement pas de moyens pour faire évoluer les grilles indiciaires, même s'il existe encore des négociations à mener avec les représentants du personnel pouvant mener à une amélioration de la situation de certains collègues (prime d'accueil...)
Elle a également noté une récurrence plus prononcée cette année du sujet des rémunérations lors de ses visites de poste

Informatique :

elle a qualifié de grave l'attaque dont a été victime la DGFIP. Elle a précisé que l'intrusion avait été permise par des identifiants DGFIP récupérés mais également des vols d'identités d'autres ministères.

Elle a annoncé une double authentification à venir pour les agents et les professionnels.

Elle a par ailleurs déclaré être en attente de la loi de finances afin de connaître les montants qui pourront être alloués à l'informatique et dont les investissements doivent être revus à la hausse.

Elle a également remercié les équipes pour les efforts fournis pour rattraper les difficultés engendrées par la panne d'Hélios en février, efforts reconnus et appréciés des collectivités concernées.

Adaptation du réseau territorial 2027-2030 :

La directrice a nié qu'il s'agissait d'un NRP2, mais que c'était la continuité de la logique du 1^{er} opus. Le Calvados ne sera pas impacté en 2027.

Canicule :

Un plan national va être effectué sur la durée pour l'aménagement des bâtiments.

Suicides :

la directrice a témoigné sa solidarité envers les personnes touchées, famille ou collègues.

Elle estime que les actions de préventions sont prises et souligne qu'elle a œuvré pour qu'une enquête soit systématiquement proposée à la Formation Spécialisée du Conseil Social d'Administration Local.

Elle souhaite que le cadre de travail soit le plus sûr possible et termine son intervention sur le fait que la réflexion sur les conditions de travail doit être permanente.

Notre analyse :

La **CFTC** regrette que le format de la réunion (30 minutes) n'ait pas permis un véritable échange.

La **CFTC** regrette que la DGFIP garde la logique du NRP, qui avait causé beaucoup de dégâts dans les services et était un facteur d'angoisse.

La suite devrait avoir les mêmes conséquences.

Difficile de trouver positif que des collègues aient dû ou doivent encore s'employer pour pallier la fragilité de nos applications informatiques.

Quant aux arbitrages budgétaires à venir, la DGFDIP obtiendra-t-elle les moyens humains et financiers lui permettant de rémunérer correctement ses agents, d'investir de façon conséquente dans l'informatique et d'améliorer les caractéristiques thermiques de ces bâtiments ?

Il est permis d'en douter.

Vos représentants CFTC DDFIP 14